

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

**Ministère de la Transition écologique  
et solidaire  
Transports**

---

**Ecole nationale de l'aviation civile**

## **Décision ENAC/DG n° 1583 du 29 janvier 2019 portant nomination au conseil des études de l'Ecole nationale de l'aviation civile**

**Le directeur général de l'École nationale de l'aviation civile,**

Vu le décret n°2018-249 du 5 avril 2018 relatif à l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile et notamment son article 13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Vu le procès-verbal des élections des personnels et des élèves au sein des différents conseils de l'Ecole,

**Décide :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil des études de l'Ecole nationale de l'aviation civile :

*a)* En qualité de personnalités qualifiées, désignées par le Directeur Général en raison de leurs compétences pédagogiques dans les domaines d'activité de l'école :

M. Didier DELORME, Directeur des formations masters et mastères spécialisés, ISAE-SUPAERO,

M. Philippe ESCARNOT, Airbus Engineering VP Future Projects, AIRBUS,

Mme. Clarisse MENUHEY, Commandant de Bord A320, Responsable sélection et recrutement pilotes Air France,

Mme. Hélène TAP, Vice-Présidente de la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) de TOULOUSE INP.

b) En qualité de représentants de directions ou de départements de l'Ecole, ou leurs représentants, désignées par le Directeur Général :

M. Laurent AMARANTINIS  
M. Éric MARTIN

c) En qualité de représentants des personnels, exerçant des fonctions d'enseignement :

*Titulaires*

M. Ludovic D'ESTAMPES  
M. Johan AUBRAY  
M. Bertrand FOUCHER  
Mme. Magali MILLISCHER  
Mme. Muriel GIZARDIN  
M. Vincent JEGOUREL

*Suppléants*

M. Philippe JACQUES  
M. Jean-Daniel GRIL  
Mme. Anne-Marie SCHAAL  
M. Eric COSTAMAGNO  
M. Bruno GARNIER  
M. Joël LAITSELART

d) En qualité de représentant des élèves non-fonctionnaires de l'école :

*Titulaires*

M. Pierre DIEUMEGARD  
Mlle Capucine AMIELH

*Suppléants*

Melle Jade AMAH  
M. Félix FOUACHE

e) En qualité de représentant des élèves fonctionnaires de l'école suivant une formation professionnelle de la direction générale de l'aviation civile :

*Titulaire*

M. Gessim KOLLI

*Suppléants*

M. Gadri-Emmanuel DIALLO-CECERE

**Article 2**

La présente décision abroge la décision ENAC/DG n° 175 du 9 septembre 2014 modifiée, portant nomination au conseil des études de l'Ecole nationale de l'aviation civile.

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Ecole nationale de l'aviation civile.

Fait à Toulouse, le 29 janvier 2019

Le Directeur Général,

Signé : Olivier CHANSOU